

Lettre d'engagement

de la Direction Générale des Ressources Humaines

et

des membres du Bureau du Comité de Groupe Européen de

Veolia Environnement

Comité de Groupe Europe de Veolia Environnement

13 décembre 2012

Préambule

Veolia Environnement est un groupe qui dispose d'une richesse essentielle, cette richesse ce sont plusieurs milliers d'hommes et de femmes qui travaillent jour après jour à l'accomplissement des missions qui nous sont confiées. Ces personnes portent l'étendard de notre Groupe et à ce titre méritent notre respect et notre considération.

La Prévention Santé et Sécurité de nos collaborateurs est pour nous un enjeu majeur de la politique du groupe, et fait partie des valeurs sociales et sociétales indéfectibles de Veolia Environnement.

La Direction Générale du Groupe et les membres du Comité de Groupe Européen sont déterminés à renforcer davantage la prévention des risques professionnels afin d'éliminer les risques d'accident ou de maladie professionnelle des collaborateurs.

Conscient que le risque zéro n'existe pas, il est du devoir de chacun de travailler pour limiter au maximum la survenance et la gravité des accidents.

La direction et les membres du bureau du Comité de Groupe Européen ont eu la volonté de définir, comme prévu à l'article 6.2 de l'accord de 13 octobre 2010, un groupe de travail.

Le groupe de travail du CGE VE s'est réuni à compter du 8 novembre 2011 et tout au long de l'année 2012. Des engagements en matière de Prévention Santé Sécurité des salariés du Groupe Veolia Environnement ont été pris.

Cette lettre d'engagement est le résultat des réflexions du groupe de travail, et marque la volonté de la direction et des membres du Comité de Groupe Europe sur ces questions essentielles.

Cette lettre d'engagement a été soumise pour approbation à la plénière du Comité de Groupe Européen du 13 décembre 2012 après une première présentation intermédiaire des travaux lors de la plénière de juin 2012.

Le groupe de travail était composé de membres du Bureau et de membres désignés du Comité de Groupe Europe : Mr Hervé DEROUBAIX (France), Mr Klaus FISCHER (Allemagne), Mme Milvi ILVES (Estonie), Mme Nicoletta OLTOLINA (Italie), Mr Darius STEFANOWICZ (Pologne), Mr Pavel PASA (République Tchèque), Mr Nicolae TURCUMAN (Roumanie), Mr Ostar VAN DEN BERG (Pays Bas), Mr Bo LINGESTIG (Suède), Mr Frantisek NEMECEK (Slovaquie), et des représentants de la DGRH, Mr F.Goetz Directeur Prévention Santé Sécurité du Groupe. Il a également rendu compte de ses travaux lors des bureaux européens aux membres du bureau du Comité de Groupe Europe et à Mr O.Carlat Directeur des Relations de Travail et du Dialogue social.

Le groupe de travail tient à rappeler et à préciser les 3 valeurs fondamentales qui ont guidé ses réflexions et les engagements en matière de Santé/Sécurité : *la **personne**, la **transparence** et le **Dialogue Social***.

Trois valeurs clefs au service de la Santé/Sécurité en Europe

La Personne : La personne est une valeur essentielle de Veolia Environnement. Cela signifie que l'encadrement et les salariés sont impliqués dans la démarche visant à préserver la santé et la sécurité et à améliorer les conditions de travail.

La Transparence : Une relation de travail saine est nécessaire pour le bon fonctionnement d'une démarche de Prévention Santé Sécurité. La Direction et les membres du groupe de travail sont convaincus que la sécurité ne peut se développer dans l'opacité. Ainsi nous portons fièrement la valeur qu'est la transparence dans les relations entre la direction et les collaborateurs du groupe ; c'est en effet seulement dans la plus grande transparence que peut se développer une relation de confiance nécessaire à des conditions de travail apaisées.

Le Dialogue Social : La santé et la sécurité des collaborateurs est l'affaire de tous, nous pensons que les décisions et les orientations politiques à ce sujet ne peuvent se faire sans concertation avec les principaux intéressés. Dans ce domaine, l'établissement d'un dialogue social solide et transparent est indispensable à la réussite de nos actions. Il est facteur de cohésion sociale et dès lors contribue à la performance économique et sociale du groupe.

Des engagements pour poursuivre le développement continu de la santé et de la sécurité des salariés en Europe

Afin de renforcer notre politique en matière de prévention des risques d'atteinte à la sécurité et à la santé de nos collaborateurs, la Direction Générale des Ressources Humaines et les membres du CGE VE représentés par le bureau du CGE VE prennent les engagements suivants :

L'analyse rigoureuse des causes immédiates et profondes des accidents :

Pour éviter les accidents, il paraît indispensable d'en comprendre les causes. Ainsi, s'il survient un accident, plusieurs actions seront menées :

- Une analyse des causes immédiates de l'accident dans le but de fournir une réponse rapide et de limiter les risques de répétition.
- Une analyse des causes profondes de l'accident pour établir un plan d'action sur le long terme.

La transparence au service du progrès de la politique santé/sécurité :

Les conclusions des analyses seront publiées et un rapport global sera établi à la fin de chaque exercice pour suivre les progrès du Groupe en matière de Prévention Santé Sécurité.

La mise en place de visite médicale :

Pour limiter le risque d'apparition de maladie professionnelle et pour mieux les prendre en charge, des visites médicales seront mises en place à raison d'au moins une tous les 3 ans. Pour les salariés les plus exposés, des visites médicales plus rapprochées seront organisées dans le cadre des réglementations locales.

La diffusion des bonnes pratiques et des initiatives sociales :

Continuer à capitaliser et à diffuser les bonnes pratiques managériales grâce à la collecte des initiatives sociales menées par nos services et exploitations, en portant une attention toute particulière aux pratiques concernant l'amélioration de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs.

Le renforcement du dialogue social sur les thématiques Santé/Sécurité en Europe :

Un point systématique de l'ordre du jour des réunions des espaces dialogue social pays sera consacré la prévention santé et sécurité. Ce point viendra renforcer les engagements pris au sein de l'article 1.2.3 de l'accord de renouvellement du Comité de Groupe Européen du 13 octobre 2010.

Périmètre

La présente lettre d'engagement s'applique dans l'ensemble des entités du périmètre du Comité de Groupe Européen de VEOLIA ENVIRONNEMENT ainsi que toutes ses filiales ou sous filiales à l'intérieur de l'Union Européenne ainsi que dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen.

Cette lettre d'engagement sera diffusée aux Délégués Pays ainsi qu'à leurs DRH. Une copie de ce texte sera remise à chaque membre du Comité de Groupe Européen.

Suivi et évaluation des engagements

Ces engagements feront l'objet d'une mise en place d'indicateur de suivi et d'une réévaluation annuelle par l'assemblée plénière du Comité de Groupe Européen afin de progresser encore davantage dans l'établissement de notre politique en matière de Prévention Santé Sécurité.

Les membres du CGE, le bureau du CGE, la DGRH et leurs représentants en Europe s'engagent à construire un environnement de travail plus sain et plus sûr pour les hommes et les femmes du Groupe VE et souhaitent par la concrétisation de cet acte d'engagement marquer une étape significative à la fois du Dialogue Social et de la démarche des progrès continus en matière de santé/sécurité au service de tous nos salariés.

Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines de Veolia Environnement

Jean-Marie LAMBERT

Les membres du Comité du Groupe Européen

Hervé DEROUBAIX (France)

Klaus FISCHER (Allemagne)

Milvi ILVES (Estonie)

Nicoletta OLTOLINA (Italie)

Pavel PASA (République Tchèque)

Darius STEFANOWICZ (Pologne)

Nicolaë TURCUMAN (Roumanie)

Ostar VAN DEN BERG (Pays Bas)

Les membres désignés du groupe de travail Prévention Santé Sécurité

Bo LINGESTIG (Suède)

Frantisek NEMECEK (Slovaquie)